

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 92 (1941)  
**Heft:** 9-10

**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'arbre a donné 50 stères de bois. Quelle consolation ! Il en faut du bois, et beaucoup; les offices forestiers sont sur les dents. Nous savons cela, mais en sommes-nous déjà à devoir faire de tels sacrifices ?

*Un ami des beaux arbres.*

---

## CHRONIQUE.

---

### Confédération.

**Ecole forestière.** *M. le professeur Henri Badoux.* Atteint par la limite d'âge, M. le prof. *Badoux*, après 27 années d'un enseignement fructueux, vient de prendre sa retraite.

C'est, en effet, en 1915 que M. Badoux a été appelé à succéder à M. Decoppet, nommé au poste d'inspecteur général des forêts.

Pendant cette longue période, M. Badoux a formé de nombreuses volées d'étudiants. Il les a formés avec cette grande conscience qu'il met en toutes choses. Ce ne fut certes pas une tâche facile que d'enseigner des disciplines aussi disparates que la protection de la forêt contre les plantes et les animaux, les travaux de défense contre les torrents et les avalanches, l'introduction dans les sciences forestières, et la politique forestière. Il fallait des dons de pédagogue tels qu'en possédait M. Badoux pour dominer pareille situation.

Une plume plus autorisée, et surtout mieux renseignée que la nôtre sur cette partie de l'activité de M. Badoux, reviendra certainement sur ce départ.

— *M. le professeur Charles Gonet.* Le Conseil de l'Ecole polytechnique, après mise au concours, a présenté à l'unanimité, pour succéder à M. Badoux, M. *Charles Gonet*, directeur de l'« Association forestière vaudoise » et de l'« Office cantonal vaudois du bois ». Le Conseil fédéral, dans sa séance du 4 septembre, a ratifié cette proposition et nommé M. Gonet professeur ordinaire, quoique la chaire qu'il reprend ait été délestée de la protection de la forêt contre les plantes et les animaux et des travaux de défense contre torrents et avalanches.

M. Charles Gonet, né en 1892, obtient son diplôme à l'Ecole forestière en 1917 et le brevet d'éligibilité à un emploi forestier supérieur, l'année suivante.

En 1919, le Conseil d'Etat du canton de Vaud le nomme *expert forestier* attaché au Service cantonal des forêts, puis, dès le 1<sup>er</sup> juillet de cette même année, en qualité d'*inspecteur forestier* de l'arrondissement de Begnins.

En 1922, avec quelques personnalités de la région, M. Aubert, inspecteur forestier, en particulier, M. Gonet créa, puis dirigea la *Fédération forestière de la Côte*, dont le but était l'augmentation du rendement des produits forestiers par une meilleure préparation et par une organisation plus rationnelle du marché. Les résultats furent si concluants que, deux ans plus tard, la Fédération devint l'*Association forestière*

*vaudoise*. Les qualités exceptionnelles d'organisateur et de commerçant, dont avait fait preuve M. Gonet à la tête de la Fédération, le désignèrent tout naturellement comme directeur de la nouvelle Association, qui prit l'essor que chacun connaît.

Depuis ce moment-là, M. Gonet fait partie du conseil d'administration de l'Association suisse d'économie forestière, ainsi que de la commission commerciale et de la commission paritaire du bois de papeterie dépendant de cette organisation.

En 1930, il entreprend un voyage d'études en Allemagne, Finlande, dans les provinces baltes, en Pologne, Autriche, afin d'apprendre à connaître l'organisation forestière de ces pays.

En 1937, il a l'occasion d'entrer en contact avec de puissantes sociétés industrielles et forestières tchécoslovaques, roumaines, polonaises, yougoslaves et hongroises. Au cours de plusieurs voyages dans ces pays, ainsi qu'en Angleterre, Hollande et Belgique, il apprit à connaître les défauts surtout des administrations forestières de l'Europe centrale et les marchés internationaux du bois.

Dès le début de la présente économie de guerre, M. Gonet dirige avec compétence l'« Office cantonal du bois ». En cette qualité, il est consulté fréquemment par les instances supérieures du pays dans le domaine de cette économie.

C'est dire que toute l'activité antérieure de M. Gonet l'a préparé supérieurement pour la nouvelle fonction dont il vient d'être investi.

A côté de cette activité professionnelle intense, M. Gonet s'est dévoué pour la chose publique : il fait partie du Conseil communal de Nyon qu'il a présidé, de la commission scolaire qu'il préside actuellement et, depuis 8 ans, est député au Grand Conseil vaudois, où sa voix est toujours très écoutée.

Le canton de Vaud tout entier est heureux du choix du Conseil fédéral et ne doute pas que M. Gonet y fera le plus grand honneur.

La Suisse romande sait gré au Conseil de l'Ecole polytechnique d'avoir maintenu la tradition d'un professeur *romand* à l'Ecole forestière.

De par la décision de ce Conseil, M. Gonet ne devra pas tout son temps à ses fonctions de professeur et conservera la direction de l'Association forestière vaudoise. Ceci ne peut être qu'à l'avantage des cours de politique et d'administration forestières qu'il enseignera, puisqu'il gardera un contact étroit avec la pratique.

Nos vœux vont au nouveau professeur, dont la double tâche à remplir sera lourde et auquel l'appui de tous est nécessaire.

*F. Grivaz.*

*Mutations.* A la fin du semestre d'été 1941, M. le professeur *H. Knuchel* a donné sa démission comme doyen de la division forestière de l'E.P.F., poste qu'il a occupé durant une période de cinq ans. La conférence des professeurs de la division a désigné son successeur, pour la fin de la période en cours, soit M. le professeur *H. Leibundgut*. Ce dernier entrera en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 1941.

### Cantons.

**Berne.** M. *Edmond Juillerat*, ingénieur forestier, de Sornetan, a été promu au grade d'adjoint forestier.

**Fribourg.** Le poste d'inspecteur forestier de l'arrondissement de la Gruyère, resté inoccupé durant quelques années, vient enfin d'être repourvu d'un titulaire. A été élu en qualité d'adjoint à ce poste M. *Marcel Dubas*, ingénieur forestier, originaire d'Enney. M. Remy, inspecteur forestier cantonal, gère provisoirement les affaires administratives de l'arrondissement, tandis que le nouvel élu sera chargé plus spécialement des martelages de coupes et des questions techniques.

**Genève.** M. *William Borel* s'étant retiré de ses fonctions d'inspecteur forestier cantonal, pour raisons d'âge, le Conseil d'Etat a désigné son successeur en la personne de M. *Henri Knus*, ingénieur forestier, de Märstetten.

**Grisons.** M. *Alfred Custer*, inspecteur forestier communal à Poschiavo, vient d'accepter un des postes d'adjoint à l'Inspection fédérale des forêts, à Berne. Son successeur à la place de Poschiavo a été désigné en la personne de M. *Walter Trepp*, ingénieur forestier, de Medels.

**Zurich.** Les statistiques, établies le 1<sup>er</sup> mai 1941, concernant la production des forêts du canton de Zurich, ont montré que le volume des bois de feu exploités a comporté :

Dans les forêts

domaniales . . . . .	204 %	} du volume annuel moyen exploité durant les dix années d'avant-guerre.
communales et corporatives	200 %	
privées . . . . .	333 %	

Total : 250 %, non compris le bois de râperie, et

257 %, y compris le bois de râperie.

*Augmentation du personnel forestier supérieur.* Suivant arrêté du Conseil d'Etat du 5 juin 1941, il a été décidé d'augmenter ce personnel aussi longtemps que dureront les prescriptions de l'économie de guerre relatives aux livraisons de bois. Cette mesure provisoire consiste en ceci que des adjoints ont été attribués aux inspecteurs forestiers d'arrondissement, chacun d'eux fonctionnant dans deux arrondissements.

*Traitements du personnel forestier supérieur.* Le nouveau règlement sur les traitements, adopté par le Grand Conseil, prévoit le classement suivant des fonctionnaires forestiers :

Assistants . . . . .	Classe 8	Traitement : 5940— 8.676 fr.
Adjoint . . . . .	» 9	» 6360— 9.240 »
Inspecteur for. d'arrond. .	» 12	» 7680—10.992 »
Inspecteur forest. cantonal .	» 15	» 9120—12.864 »

De ces sommes, il faut déduire 5 % et  $\frac{1}{4}$  de l'augmentation annuelle (au total environ 6 %), qui sont versés à la caisse cantonale des pensions de retraite. Il n'est pas prévu d'indemnités spéciales pour l'établissement de projets ou de plans d'aménagement. — Voilà longtemps que l'on désire, dans les sphères forestières, obtenir l'équivalence des postes d'inspecteur forestier cantonal et d'ingénieur cantonal, ou aussi des inspecteurs forestiers et des ingénieurs d'arrondissement (« Kreisingenieure »), les ingénieurs étant pour le moment mieux rétribués. Une fois de plus, il n'a pas été possible d'obtenir la réalisation de ce postulat.

Grossmann.

(Trad.)

**Zurich.** *Les forêts de la ville de Winterthour en 1940.* Du très bref rapport sur la gestion de ces forêts, durant le dernier exercice, nous extrayons les quelques indications suivantes :

L'augmentation de l'étendue boisée a été minime, soit de 28 ares (achat). Au commencement de 1940, l'étendue totale du domaine était de 1811 hectares, dont 28 de prés et tourbières et 7 de sol improductif.

*Exploitations.* Celles-ci étant restées au-dessous de la possibilité, durant les années qui ont précédé la guerre actuelle, l'administration disposait, à fin 1939, d'un solde exploitable de 1650 m<sup>3</sup>, qui fut le bienvenu alors que la demande de bois prit le fort élan que l'on sait. Il fut exploité en entier. En outre, le montant des coupes a dépassé celui de la possibilité de 20 %, selon décision des autorités municipales. Et l'on devine, sans autre, que le placement des bois exploités (15.094 m<sup>3</sup>, façonnés, soit 8,37 m<sup>3</sup> à l'hectare) ne présenta aucune difficulté.

Le produit brut s'est élevé à 514.580 fr., soit 34,09 fr. par mètre cube exploité (27,93 fr. en 1939).

Le volume exploité se répartissait comme suit entre les trois catégories principales d'assortiments :

Bois de service . . . . .	44,5 %
» » râperie . . . . .	2,7 »
» à brûler . . . . .	52,8 »

Les dépenses ont été, au total, de 143 fr. à l'hectare — dont 65 % pour les exploitations — et les recettes de 302 fr.; il en résulte que le *rendement net* s'est élevé à 159 fr. par hectare, tandis que pendant l'exercice 1938/1939 il ne fut que de 50,80 fr. C'est là une progression vraiment remarquable.

Au chapitre de la protection des forêts, il n'y a que fort peu de chose à relever. Le rapport nous apprend que les dégâts par le chermès des aiguilles du sapin (*Dreyfusia Nusslini*) n'ont pas encore pris fin dans les forêts en cause. Aussi bien, les extractions de tiges contaminées, dans de jeunes peuplements, ont-elles dû suivre leurs cours; toutefois, elles ont un peu diminué d'importance. Par contre, les dommages causés aux jeunes plants par le némate des aiguilles de l'épicéa ont presque complètement pris fin.

H. B.